



Licenciement amiable entre associés

Par **devilaine**, le **10/03/2009** à **20:35**

Deux associés d'une agence immobilière ont décidé de fermer l'agence fin mars : licenciement amiable.

Seulement un agent commercial indépendant a signé auprès d'un notaire un compromis de vente en date du 28.02.2009. Seulement, la date définitive dépassera largement la date de fermeture.

Ma question est la suivante : perdra-t-il sa commission???

Merci de me répondre, c'est assez urgent.

G. DE VILAINE